



Somme réclamée par un propriétaire après état des lieux de sortie

Par **edmeeeeee**, le **24/11/2009** à **11:50**

Bonjour,

Ma question porte sur une somme que nous réclame notre ancien propriétaire.

Nous avons fait un état des lieux de sortie qui ne mentionnait pas de dégradations dont nous aurions été responsables le 16 juillet 2008.

Après relance de notre part, nous recevons un courrier du propriétaire le 17 novembre (soit 4 mois après!), qui, non seulement, ne nous restitue pas notre dépôt de garantie, mais en plus nous facture 350 Euros pour une "remise en état des murs". Il est vrai que nous avons "collé" deux miroirs. Mais aucune allusion à cela n'a été faite pendant l'état des lieux, et c'est de leur propre chef qu'ils ont décollé ces miroirs et que le plâtre serait venu avec, engendrant ainsi une remise en état de tout le pan de mur.

Devons-nous payer cette somme?

Merci